

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Briser le cycle de la pauvreté

Un accompagnement soutenu pour les jeunes prestataires de l'aide sociale

Québec, le 28 mai 2013 – En annonçant aujourd'hui les détails de l'*Engagement de services pour l'emploi et pour « n'échapper personne »*, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre du Travail et ministre responsable de la Condition féminine, M^{me} Agnès Maltais, a indiqué qu'une attention particulière sera portée aux jeunes prestataires de l'aide financière de dernier recours afin que la période de prestation ne soit qu'une transition vers l'emploi.

Dans l'engagement du Ministère, les jeunes demandeurs d'aide sociale de moins de 25 ans seront accompagnés de façon proactive. Emploi-Québec interviendra rapidement et systématiquement auprès d'eux. Ils seront rencontrés dès leur première demande d'aide financière et un suivi régulier sera entrepris afin de les épauler.

En 2012, chaque mois, environ 2 500 jeunes âgés de moins de 25 ans ont fait une demande d'aide financière au programme d'aide sociale. Parmi eux, deux sur trois ont grandi dans une famille inscrite à un programme d'assistance sociale. Cette proportion atteint trois jeunes sur quatre pour les prestataires de moins de 21 ans. Il s'agit là d'une importante perte en capital humain, d'autant plus que 700 000 emplois seront disponibles au Québec d'ici 2016.

« Notre objectif est de briser le cycle de la pauvreté et c'est pourquoi les jeunes seront rencontrés. Commencer sa vie adulte à l'aide sociale n'est pas un parcours souhaitable. J'ai trop confiance en notre jeunesse pour ne pas tout tenter afin qu'un passage à l'aide financière ne soit qu'un bref accident de parcours. Nous devons les accompagner pour qu'ils reprennent leur vie en main », a expliqué la ministre Maltais.

Cette nouvelle façon d'intervenir auprès des jeunes prestataires actualise l'aide qui leur est fournie afin de la rendre cohérente avec les nouvelles réalités du marché du travail qui n'ont cessé d'évoluer depuis le début de l'application de la Loi sur la sécurité du revenu en 1989.

– 30 –

Source :

Mélanie Harvey
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de l'Emploi
et de la Solidarité sociale, ministre du Travail
et ministre responsable de la Condition féminine
Tél. : 418 643-4810

Renseignements :

François Lefebvre
Direction des communications
Ministère de l'Emploi
et de la Solidarité sociale
Tél. : 418 646-0425, poste 67234